Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 038-263811044-20261026-2026114-DE

VILLE de MONTBONNOT SAINT-MARTIN (38330)

N° 2026-14

Nombre d'administrateurs

en exercice :	21
Présents :	12
Votants :	15
Nombre de voix pour :	15
Nombre de voix contre :	0
Blanc :	0

OBJET :

Sortie Séniors 5 novembre 26

Certifie exécutoire

Reçu en Préfecture ou le :

Publié ou notifié le :
Certifie exécutoire

République Française
Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble
Canton de Meylan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU C.C.A.S

L'an deux mille vingt-six, le 26 octobre 2026 à 18h00

le Conseil d'Administration du CCAS de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de M .Paul KLEIN, Vice-Président.

Date de convocation du C.C.A.S. : 20 octobre 2026

Présents : Paul KLEIN, Gilles FARRUGIA, Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Christine CARBONE, Laurence GUILLEMIN, Marie-Claire ALBERTO, Anne-Marie SPALANZANI, Roger BOIS, Françoise BOIS, Anna DUMEE, Catherine BLANC, Martine KLEIN

Excusés : Chantal RICCO, Ghesline PRAS, Jean-François CLAPPAZ, Fabienne DAL SOGLIO, Joëlle THENOZ, Chantal DESCHARRIERES, Alexis ISAAC, Ambre GUITTRE

Pouvoirs : Ghesline PRAS (donne pourvoir à Gilles FARRUGIA), Chantal DESCHARRIERES (donne pouvoir à Paul KLEIN), Ambre GUITTRE (donne pouvoir à Laurence GUILLEMIN

Secrétaire de séance : Pascale GODDON, Directrice du CCAS

Il est proposé une sortie séniors le 5 novembre 2026.

- Visite guidée du Musée GALTA- le Bourg d'Oisans
- Déjeuner au restaurant
- Visite guidée de l'exposition permanente du Parc national des Ecrins-Le Bourg d'Oisans

Le prix maximum de cette sortie est fixé à 50 € pour chaque participant, Il sera dégressif en fonction du quotient familial ci-dessous :

Quotient familial	Déduction	Tarif
De 0 à 656	- 60 %	20 euros
De 657 à 1499	- 30 %	35 euros
A partir de 1500 ou non communiqué	0%	50 euros

Le coût des repas des accompagnants bénévoles de la sortie seront pris en charge par le CCAS.
Le reliquat du coût du transport est pris en charge par le CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve cette délibération.

Fait à Montbonnot-St-Martin
les jours, mois et an susdits

La Secrétaire,
Pascale GODDON

Le Vice-Président,
Paul KLEIN